

Agenda 2000: Pour une Union plus forte et plus large, présenté par la Commission

(introduction) (extraits)

Bruxelles, 15 juillet 1997

Le Conseil européen de Madrid de décembre 1995 a réaffirmé que les décisions nécessaires au lancement des négociations avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne seraient prises dans les six mois suivant la conclusion de la Conférence intergouvernementale et compte tenu de ses résultats. Il a invité la Commission à soumettre ses avis sur les différentes candidatures le plus rapidement possible après la Conférence intergouvernementale (CIG) et à entamer la préparation d'un document d'ensemble sur l'élargissement. Il lui a également demandé d'entreprendre une analyse approfondie du système de financement de l'Union européenne afin de soumettre, immédiatement après la conclusion de la Conférence intergouvernementale, une communication sur le futur cadre financier de l'Union à partir du 31 décembre 1999, en tenant compte de la perspective de l'élargissement.

La présente communication « Agenda 2000 », à laquelle sont joints les avis sur les différentes candidatures, constitue la réponse globale de la Commission à ces demandes. Elle décrit, dans un cadre unique, les grandes perspectives de développement de l'Union et de ses politiques à l'aube du siècle prochain, les questions horizontales liées à l'élargissement et le futur cadre financier au-delà de l'an 2000, dans la perspective d'une Union élargie.

Par rapport aux grands paquets financiers du passé, l'élargissement joue, dans l'agenda 2000, un rôle beaucoup plus important. En effet, les pays candidats sont plus nombreux, plus diversifiés, et tous de futurs bénéficiaires nets. De surcroît, tant les réformes des politiques que l'absorption de nouveaux membres devront être réalisées dans un cadre financier rigoureux.

(...)

Renforcer les institutions

Le traité d'Amsterdam constitue dès lors un nouveau pas vers l'unification de l'Europe et ouvre la voie pour lancer le processus d'élargissement. Mais celui-ci ne doit en aucun cas constituer une fuite en avant. Pour cette raison, il faut, comme prévu par le traité de Maastricht, mettre en place l'euro au 1 janvier 1999. Il faut aussi développer et approfondir l'ensemble des politiques de l'Union pour construire une Europe à la fois plus large et plus forte.

Mais, il faudra surtout procéder à temps au renforcement des institutions et de leur fonctionnement, comme stipulé par le protocole annexé au traité sur l'avenir des institutions. Tout retard ne pourrait que compromettre l'élargissement effectif de l'Union.

La Commission propose donc de prendre date, dès à présent, pour la réforme concernant la pondération des voix au Conseil qui doit accompagner la réduction du nombre de Commissaires à un par Etat membre avant le premier élargissement. Indépendamment de la date prévisible de celui-ci, la décision politique à ce sujet devrait être prise bien avant 2000. Cette réforme ne suffira, toutefois, pas pour envisager un élargissement substantiel, comme il résulte d'ailleurs de l'article 2 du Protocole sur l'avenir des institutions. La Commission suggère dès lors de convoquer une nouvelle CIG aussitôt que possible après 2000 pour accomplir une réforme en profondeur des dispositions du traité relatives à la composition et au fonctionnement des institutions. Une telle réforme doit en tout état de cause comporter l'introduction généralisée de la majorité qualifiée.

Élargir l'Union

L'élargissement vers les PECO et Chypre est un dessein historique pour l'Union. C'est aussi une chance pour l'Europe: pour sa sécurité, pour son économie, pour sa culture, pour sa place dans le monde. L'application à l'échelle du continent européen du modèle d'intégration pacifique et voulue entre nations libres est un gage de stabilité. L'extension de l'Union à plus de 100 millions de nouveaux citoyens favorisera les échanges et l'activité économique et donnera un nouvel élan au développement et à l'intégration de l'économie européenne dans son ensemble. La diversité culturelle de l'Europe constituera une source de créativité et de richesse. L'adhésion de nouveaux Etats membres augmentera le poids et l'influence de l'Union sur la scène internationale.

Dans le même temps, le nombre même des candidats et les très grandes différences de développement économique et social qu'ils apporteront avec eux placeront l'Union devant des défis institutionnels et politiques sans précédent. Alors que sa population pourrait augmenter de plus du quart pour atteindre près de 500 millions, son PIB total n'augmenterait que de 5 % tout au plus. Malgré les énormes efforts entrepris par ces pays, leur intégration dans les structures et programmes existants sera une tâche très délicate. Le processus d'élargissement exigera également que les relations de l'Union avec d'autres partenaires en Europe et au-delà soient conduites avec prudence, pour faire en sorte qu'il contribue aux objectifs généraux de renforcement de la sécurité et de la coopération internationale. (...)

Les défis à venir

L'Union devra s'adapter au processus continu de mondialisation. Elle est bien placée pour en tirer profit; le solde global de ses échanges avec le reste du monde est positif et l'est devenu davantage avec la libéralisation des marchés. La dimension extérieure des politiques communautaires telles que l'environnement ou l'énergie deviendra davantage que par le passé partie intégrante de sa politique extérieure. L'Union devra aussi s'adapter à l'émergence d'un monde multipolaire. Par son poids économique et géopolitique, elle a la possibilité de devenir un acteur important sur la scène mondiale. A cette fin, il faudra développer une approche à la fois cohérente et globale des relations extérieures.

C'est dans ce contexte que la Commission présente son Agenda 2000, qui se propose d'analyser dans une perspective d'ensemble les défis qui attendent l'Union.

La première partie traite du développement des politiques communautaires. Sur la base du nouveau traité d'Amsterdam, les politiques internes devraient mettre en place les conditions pour une croissance durable et l'emploi, faire du savoir une priorité, moderniser les systèmes d'emploi et améliorer les conditions de vie. De nouvelles réformes des politiques structurelles et de la politique agricole commune (PAC) approfondiront les mesures prises en faveur de la cohésion économique et sociale, de l'agriculture et du développement rural, tout en préparant l'Union à l'élargissement. Cette première partie examinera enfin les moyens de parvenir à une plus grande unité et à une plus grande efficacité des relations extérieures de l'Union.

La deuxième partie aborde le défi de l'élargissement. Elle tire les principales conclusions et recommandations des avis individuels sur les pays candidats et expose le point de vue de la Commission au sujet du lancement du processus d'adhésion et du renforcement de la stratégie de pré-adhésion. Le volume H de la présente communication contient une analyse de l'impact de l'élargissement sur les politiques de l'Union ainsi qu'une présentation détaillée de la stratégie renforcée de pré-adhésion.

La troisième partie présente le nouveau cadre financier pour la période 2000- 2006. Elle démontre que le double objectif d'approfondissement et d'élargissement de l'Union peut être atteint dans le respect du plafond des ressources propres à 1,27 % du PNB — assurant ainsi le maintien de la discipline budgétaire — et aborde la question du futur système de financement. L'ensemble de ces éléments offre une vision claire et cohérente de l'Union au seuil du XXI^e siècle. (..)